

La SNCF va déployer dans les trains des patrouilleurs armés en civil



La SNCF, qui n'était pas, jusqu'à présent, autorisée à faire circuler dans les trains des membres de sa police ferroviaire en civil, en a depuis peu la possibilité avec l'adoption de la loi Savary. Photo Philippe Desmazes/AFP

Le président de la SNCF veut renforcer encore la sécurité.

Des agents de la Sûreté ferroviaire seront prochainement à bord des trains, en civil et toujours armés.

Christophe Palière
cpaliere@lesechos.fr

C'est la dernière initiative de la SNCF en matière de sécurité, et c'est une initiative choc : à l'instar de certaines compagnies aériennes – c'est notamment une obligation pour les américaines –, l'entreprise ferroviaire va déployer dans les trains des agents de sa police ferroviaire, la Sûreté ferroviaire, mais en civil et toujours armés. Son président, Guillaume Pepy, a en effet annoncé dimanche la mise en place de « patrouilleurs », parlant même, à l'anglaise, de « train marshall » au cours de l'émission « Le Grand-Rendez-vous Europe 1-« Le Monde »-iTélé » dont il était l'invité.

La SNCF, qui n'était pas, jusqu'à présent, autorisée à faire circuler dans les trains des membres de sa police ferroviaire en civil, en

a depuis peu la possibilité avec l'adoption de la loi Savary portant sur la sécurité et la lutte contre la fraude dans les transports publics. La société nationale, qui attend les décrets d'application, va en réalité déployer, après formation, une partie des 3.000 agents de la Sûreté ferroviaire, a précisé sa direction aux « Echos », et dans « les trains les plus appropriés », ajoutait-elle. La SNCF qui fait rouler 15.000 trains par jour n'est pas en mesure de généraliser un tel dispositif, à moins d'une hausse considérable du coût de la sécurité des voyageurs à bord des trains et dans les gares.

« Pas de taxe sécurité »

A ce sujet, Guillaume Pepy a indiqué que la note, de l'ordre de 400 millions par an, allait augmenter de 50 %, compte tenu des mesures déjà décidées avec les attaques de terroristes de 2015, tout en assurant qu'il n'y aura « pas de taxe sécurité ». En clair, il n'y aura pas de hausse du prix des billets pour cause de nouvelles dépenses relevant de la sûreté et de la sécurité.

« On ne prendra plus le train de la même façon », avait auparavant souligné Guillaume Pepy, avant d'égrener les mesures déjà entérinées. Outre le dispositif de portiques mis en place pour le service TGV nord-européen Thalys, il s'agit, en particu-

lier, de l'amorce d'un contrôle des bagages et de l'évolution de son réseau de caméras – 40.000 au total –, ce qui permettra – en tout cas dans les zones les plus sensibles – de disposer de caméras « intelligentes » avec l'adaptation de diverses technologies, facilitant, entre autres, le repérage de comportements suspects. Ce nouveau dispositif, qui implique aussi le recours à des agents « profilers », sera en place pour l'Euro de football, a assuré Guillaume Pepy. Un calendrier pour le moins serré. Il s'agirait en effet de s'appuyer sur l'expérimentation en cours de matériels dédiés à la lutte contre la fraude – 4 types de matériel testés à la gare Montparnasse et à Marseille – dont la vocation serait donc quelque peu révisée. Il faut concevoir ce système inédit avant de l'installer dans les dix villes-hôtes de l'Euro, a minima.

Par ailleurs, le président de la SNCF, dont le mandat court jusqu'en 2020, a indiqué qu'il n'en fera pas de troisième. A court terme, les dossiers sensibles ne manquent pas. Outre celui du terrorisme, il doit gérer celui de la remise à plat du cadre social du ferroviaire et « l'après »-catastrophe de Brétigny. A ce sujet, il a solennellement assuré, dimanche, de l'absence de consignes pouvant nuire à l'établissement de la vérité. ■